

Règlements jeu concours GEIQ MA - GAROROCK

Règlement du jeu Concours « GEIQ x GAROROCK 2025 candidats »

Article 1 – Organisation

Le GEIQ Multi Agri 33, dont le siège est situé au 48, rue Ferdinand Buisson, 33 130 BEGLES, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Jeu concours GEIQ x GAROROCK 2025 - candidats** » sur le réseau social Instagram @GeiqMultiAgri du 19/05/25 à 9h30 au 16/06/25 à 16h00.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte Instagram personnel actif, à l'exclusion des membres du personnel de l'organisateur, et du jury (un ou plusieurs membres de l'équipe des permanents du GEIQ et un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration). Les comptes créés uniquement pour participer à des concours ou les participations multiples via des comptes distincts seront exclus.

Pour participer, il suffit de :

1. « Suivre le compte @GeiqMultiAgri »
2. « Aimer la publication du jeu concours »
3. « Identifier 3 ami.e.s en commentaire »
4. « Partager la publication en story (profil public obligatoire pour validation) »
5. « Optionnel : prendre une photo avec une légende du plus beau paysage du Lot et Garonne en taguant @GeiqMultiAgri → cela donne une chance supplémentaire au tirage au sort

Une seule participation par personne (hors bonus photo) est autorisée.

Seuls les abonnements valides au moment du tirage seront pris en compte.

Article 3 – Désignation du gagnant

Le tirage au sort sera effectué le 16/06/2025 via le site [Free Instagram Giveway Pisker](#) parmi les participations valides. Le nom d'utilisateur Instagram du/de la gagnant.e sera publié sur notre compte pour annoncer le résultat et il/elle sera contacté.e en message privé.

Sans réponse sous 72 heures, un nouveau tirage sera effectué.

Article 4 – Dotation

Le gagnant recevra :

2 places pour 1 soirée au festival GAROROCK à Marmande (47) le 5 juillet 2025.

Le transport, les repas et les éventuels frais annexes ne sont pas pris en charge.

Le lot ne pourra donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie en espèces.

Article 5 – Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours en cas de force majeure ou de fraude.

Il ne saurait être tenu responsable en cas de problème technique ou d'interruption du service Instagram.

Ce concours n'est ni géré, ni sponsorisé par Instagram. La plateforme décline toute responsabilité quant à sa gestion.

Article 6 – Données personnelles

Les données recueillies (nom d'utilisateur, coordonnées du gagnant) seront utilisées uniquement pour la gestion du concours et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers ou utilisées à des fins commerciales.

Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données les concernant, en envoyant un message à contact@geiq-multiagri.fr.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Celui-ci est accessible dans la bio du compte Instagram @GeiqMultiAgri pendant toute la durée du jeu.